

LEVAGE ET MANUTENTION

Sommaire



- Sommaire Levage et Manutention.38

- Conduite des chariots de manutention :39
 - Obligations légales Chariots..... page 39
 - Préparation et tests CACES® Chariots..... page 40
 - Autorisation de Conduite des Chariots de Manutention, recyclage et perfectionnement..... page 40
 - Animateur CACES®..... page 59

- Conduite des PEMP :42
 - Obligations légales PEMP..... page 42
 - Préparation et tests CACES® PEMP..... page 43
 - Autorisation de Conduite PEMP et recyclage page 44

- Divers :45
 - Ponts roulants ou portiques..... page 45
 - Elingage..... page 46
 - Sécurité intervenant sur la voie publique..... page 46
 - Travail en hauteur..... page 47

Conduite des chariots élévateurs

Vos obligations légales

Formation Chariot Automoteur à conducteur porté

Obligations réglementaires :

■ Art. R 233-13-19

« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs, et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire »

■ R 389 de la CNAMT :

En complément des mesures législatives et réglementaires en vigueur, il est recommandé aux chefs d'entreprise, dont le personnel est assujéti :

- au régime général de la sécurité sociale,
- utilise un ou plusieurs chariots même occasionnellement quelle que soit leur capacité, de mettre en œuvre les dispositions de la recommandation pour en assurer la sécurité.



Les différentes catégories de chariot :

Catégorie 1 = Transpalette et préparateur



de commande à conducteur porté. Levée < 1m.

Utilisation : Pour les préparateurs de commande et chargement camion à partir d'un quai.

Catégorie 4 = Chariot élévateur en porte à faux CN > à 6000 kg.



Utilisation : Déplacer, transporter, élever des charges importantes, port et industrie lourde.

Catégorie 2 = Tracteur et plateau porteur CN < 6000kg.



Utilisation : Tirer un train de remorques, transporter des charges sur son plateau.

Catégorie 5 = Chariot élévateur à mât rétractable.



Utilisation : Gerbage à grande hauteur dans les entrepôts.

Catégorie 3 = Chariot élévateur en porte à faux CN < ou = 6000kg.



Utilisation : Déplacer, transporter élever des charges dans tous les secteurs d'activité.

Catégorie 6 = Tous chariots.



Utilisation : Déplacement, chargement, transfert hors production, essai et démonstration.

Sur combien de type de chariot doivent-ils être testés ?	Sur quelle catégorie ?	Combien seront-ils au maximum par jour de test ?
1 type de chariot	Catégorie 1	9 personnes Maximum
	Catégorie 3	6 Personnes Maximum
	Catégorie 5	6 Personnes Maximum
2 types de chariot	Catégorie 1 et 3 (ou 5)	4 personnes Maximum
	Catégorie 3 et 5	3 personnes Maximum
3 types de chariot	Catégorie 1, 3 et 5	2 personnes Maximum



LEVAGE ET MANUTENTION

Conduite des chariots élévateurs



Préparation et tests CACES® 1/3/5 Chariot automoteur à conducteur porté

Objectif : Acquérir les connaissances théoriques et pratiques permettant aux conducteurs de chariot automoteur à conducteur porté de préparer et d'obtenir le CACES® correspondant à la catégorie de chariot préparée.

Programme :

Programme conforme à la R389 de la CNAMTS

• **Théorie**

La législation et la profession :

- Les instances et les organismes de préventions.
- Les conditions requises pour conduire et utiliser un chariot.
- Catégories et usages courants des chariots automoteurs.

La technologie des chariots :

- Dispositifs de sécurité et organes de service.
- Vérifications et opérations de maintenance.
- La capacité nominale, la plaque de charge.

Les règles de sécurité :

- Les règles de conduite et de circulation à vide et en charge.
- Les consignes en cas d'accident ou d'incendie.
- Pictogrammes de manutention et panneaux de circulation.
- Les produits dangereux.

• **Pratique**

L'utilisation des chariots automoteurs à conducteur porté :

- Prise en charge du chariot au garage.
- Lecture de la plaque de charge.
- Conduite et circulation à vide et en charge.
- Prise et dépose de différentes charges.

En fonction de la catégorie de CACES® préparé :

- Gerbage, dégerbage en pile.
- Stockage et déstockage en palettier.
- Les charges longues ou déformables.
- Chargement et déchargement d'un véhicule par l'arrière ; latéral d'un véhicule ; d'un porte engin.
- Rappel des règles de sécurité dans les différents cas de figures.

Test CACES® théorique et pratique

Public concerné : Toute personne dont la fonction nécessite l'utilisation d'un chariot.

Nombre de personnes : 12 personnes par groupe en préparation,
6 positions par jour pour le test.

Durée préparation : 2 jours non débutant. 4 jours débutant. **1 jour pour le test.**
40% Théorique / 60% Pratique.

Validation : Attestation de stage et carte d'autorisation de conduite.
Document de synthèse remis aux stagiaires.

Périodicité : Tous les 5 ans.

Référence : CACESCHARIOT

Autorisation de conduite des chariots de manutention

Objectif : Acquérir les connaissances théoriques et pratiques permettant aux conducteurs de chariot automoteur à conducteur porté d'exercer en toute sécurité leurs missions.

Programme :

Programme conforme à l'arrêté du 2 décembre 1998 et à la R389 de la CNAMTS.

• **Théorie**

La législation et la profession :

- Les instances et les organismes de préventions.
- Les conditions requises pour conduire et utiliser un chariot.
- Les responsabilités pénales de l'entreprise, du cariste.
- L'Autorisation de Conduite.

Les règles de sécurité :

- Dans et hors de l'entreprise.
- Les règles de conduite et de circulation.
- Les consignes en cas d'accident ou d'incendie.
- La stabilité frontale et latérale.

La technologie des chariots :

- Définition et description des différents chariots.
- Différents organes, capacité nominale, plaque de charge.
- Opérations et vérifications de prise et de fin poste.
- Maintenance de premier niveau à la charge du conducteur.
- Panneaux de circulation, pictogrammes de manutention.
- Les dispositifs de sécurité, les attachements, l'hydraulique.

• **Pratique**

L'utilisation des chariots automoteurs à conducteur porté :

- Prise en charge du chariot au garage.
- Lecture de la plaque de charge.
- Conduite et circulation à vide et en charge.
- Prise et dépose de différentes charges.
- Gerbage, dégerbage en pile et en palettier.
- Les charges longues, les manipulations spéciales.
- Chargement et déchargement des véhicules.
- Rappel de règles de sécurité dans les différents cas de figures.

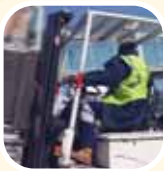
Public concerné : Toute personne dont la fonction nécessite l'utilisation d'un chariot.

Nombre de personnes : 8 personnes au maximum.

Durée : 1 jour non débutant.
2 jours débutant.
40% Théorique / 60% Pratique.

Validation : Contrôle des connaissances par QCM.
Contrôle permanent des exercices de conduite et de manutention.
Attestation de stage et carte d'autorisation de conduite.
Document de synthèse remis aux stagiaires.

Référence : FORMCAR



Recyclage de l'autorisation de conduite des chariots de manutention

Objectif : Maintenir et améliorer les connaissances théoriques et pratiques de vos conducteurs de chariot automoteur acquises lors de la formation initiale.

Programme :

• **Théorie**

Rappel de la législation et de la profession :

- Les conditions requises pour conduire et utiliser un chariot.
- Les responsabilités pénales de l'entreprise, du cariste.
- L'Autorisation de Conduite.
- Les qualifications du cariste.

Les règles de sécurité :

- Les règles de conduite et de circulation dans votre entreprise.
- Les consignes en cas d'accident ou d'incendie.
- La stabilité frontale et latérale.

La technologie de vos chariots :

- Définition et description de vos différents chariots.
- Opérations et vérifications de prise et de fin poste.
- Maintenance de premier niveau à la charge du conducteur.

• **Pratique**

Examen de l'attitude vos caristes lors de :

- Prise en charge du chariot au garage.
- Vérifications de départ.
- Lecture de la plaque de charge.
- Conduite et circulation à vide et en charge.
- Prise et dépose de différentes charges.
- Vos manipulations.
- Travail de perfectionnement de vos conducteurs.
- Conseil et amélioration.

Examen de l'attitude de vos caristes dans l'exécution de leur travail avec le soutien de la vidéo.

Public concerné : Toute personne possédant déjà l'Autorisation de Conduite.
Nombre de personnes : 8 personnes au maximum.
Durée : 1 jour. 40% Théorique / 60% Pratique.
Validation : Attestation de stage. <i>Document de synthèse remis aux stagiaires.</i>
Périodicité : Tous les 5 ans.
Référence : RCAR



Perfectionnement à la conduite des chariots de manutention

Objectif : Perfectionner les connaissances théoriques et pratiques de vos conducteurs de chariot automoteur pour améliorer leurs résultats ou les former sur des nouveaux matériels.

Programme :

• **Théorie**

Rappel de la législation et de la profession :

- Les conditions requises pour conduire et utiliser un chariot.
- Les responsabilités pénales de l'entreprise, du cariste.
- L'Autorisation de Conduite.
- Les qualifications du cariste.

Les règles de sécurité :

- Dans votre entreprise.
- Les règles de conduite et de circulation.
- Les consignes en cas d'accident ou d'incendie.
- La stabilité frontale et latérale.

La technologie de vos chariots :

- Définition et description de vos différents chariots.
- Les nouveaux matériels.
- Opérations et vérifications de prise et de fin poste.
- Maintenance de premier niveau à la charge du conducteur.
- Vos nouvelles réglementations.

• **Pratique**

Examen de l'attitude vos caristes lors de :

- Prise en charge du chariot au garage.
- Lecture de la plaque de charge.
- Conduite et circulation à vide et en charge.
- Prise et dépose de différentes charges.
- Vos manipulations.
- Les positionnements.
- Le stockage.
- Le maniement des nouveaux chariots.
- Travail de perfectionnement de vos conducteurs.
- Conseil et amélioration.

A votre demande l'examen du travail de vos caristes peut être effectué avec le soutien de la vidéo.

Public concerné : Toute personne possédant déjà l'Autorisation de Conduite.
Nombre de personnes : 8 personnes au maximum.
Durée : 1 jour. 50% Théorique / 50% Pratique.
Validation : Attestation de stage. <i>Document de synthèse remis aux stagiaires.</i>
Référence : PERFCAR





Vos obligations légales

Formation Plate Forme Elévatrice Mobile de Personne (PEMP)

Obligations réglementaires :

■ Art. R 233-13-19

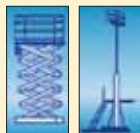
« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs, et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire »

■ R 386 de la CNAMT :

En complément des mesures législatives et réglementaires en vigueur, il est recommandé aux chefs d'entreprise, dont le personnel est assujéti :

- au régime général de la sécurité sociale
- utilise à titre permanent ou occasionnel des Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnes (PEMP), de mettre en œuvre les dispositions de la recommandation pour en assurer la sécurité.

Catégorie 1A = Elévation suivant un axe vertical, avec un vérin ou des ciseaux.



Utilisation : Châssis immobile, doit être transportée sur un camion et posées au sol pour l'utilisation.

Catégorie 1B = Elévation multidirectionnelle dispose de vérins de stabilisation, pouvant compenser un dévers de 3 à 5°.



Utilisation : Châssis fixe (tracté), ou sur châssis porteur (camion), ne peut être mise en œuvre que les vérins sortis.



Catégorie 3A = Elévation suivant un axe vertical, n'accepte aucun dévers.



Utilisation : Châssis automoteur, la plateforme de travail peut coulisser horizontalement, avec un léger porte à faux.

Catégorie 3B = Elévation multidirectionnelle ne dispose pas de vérin de stabilisation, peut compenser un dévers de 3 à 5°.



Utilisation : Châssis automoteur

Pour les formations à la préparation au test CACES® et autorisation de conduite, nous accueillons jusqu'à 8 personnes par stage.

Pour les journées de TEST CACES, la réglementation nous impose un maximum de personnes :

Pour le passage de 1 CACES® par personne = 6 pers/jour de test

Pour le passage de 2 CACES® par personne = 3 pers/jour de test

Pour le passage de 3 CACES® par personne = 2 pers/jour de test.

Préparation et tests CACES® 1A/1B/3A/3B Plate-forme élévatrice mobile de personnes (PEMP/Nacelle)

Objectif : Acquérir les connaissances théoriques et pratiques permettant aux conducteurs de Plate-Forme Elévatrice Mobile de Personnes de préparer et d'obtenir le CACES® correspondant à la catégorie de PEMP préparée.

Programme :

Programme conforme à la R386 de la CNAMTS

La législation et la profession :

- Les instances et les organismes de préventions.
- Les conditions requises pour conduire et utiliser une PEMP
- Catégories et usages courants des PEMP.
- L'Autorisation de Conduite.

La technologie des PEMP :

- Dispositifs de sécurité et organes de service.
- Epreuve, vérifications et opérations de maintenance.
- Répartition et charge maximale admissible.

Les règles de sécurité :

- Les règles de conduite et de circulation.
- Les consignes en cas d'accident ou d'incendie.
- La stabilité frontale et latérale, risque de basculement.
- Sécurité et travail en hauteur.
- Facteurs d'accident, élévation de personne.
- Les équipements de protection individuelle (EPI).

La mise en œuvre des PEMP :

- Prise en charge de la PEMP au garage.
- Lecture des indications de sécurité.
- Reconnaissance du parcours, de la zone d'évolution.
- Positionnement, stabilité et déploiement de la PEMP.
- Les règles et le balisage de sécurité.
- Liaison sol / plate-forme.
- Les manœuvres de sauvegarde.
- La chute d'objet.
- Le guide de manœuvre.
- Déplacement de la PEMP en position travail (3A, 3B).
- Rappel des règles de sécurité dans les différents cas de figures.

Test Caces® PEMP.

Public concerné : Toute personne dont la fonction nécessite l'utilisation d'une PEMP.

Nombre de personnes : 12 personnes en préparation
6 personnes par jour de test.

Durée : 3 jours préparation et test.
40% Théorique / 60% Pratique.

Validation : Attestation de stage, carte d'autorisation de conduite, et CACES®.
Document de synthèse remis aux stagiaires.

Périodicité : Tous les 5 ans.

Référence : CACESPEMP



LEVAGE ET MANUTENTION

Conduite des PEMP



Autorisation de conduite des plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP / Nacelle)

Objectif : Acquérir les connaissances théoriques et pratiques permettant aux conducteurs de Plate-forme Elévatrice Mobile de Personnes de mettre en œuvre la PEMP en toute sécurité.

Programme :

(Programme conforme à la R386 de la CNAMTS).

• **Théorie**

La législation et la profession :

- Les instances et les organismes de préventions.
- Les conditions requises pour mettre en œuvre une PEMP
- Catégories et usages courants des PEMP.
- L'Autorisation de Conduite.

La technologie des PEMP :

- Dispositifs de sécurité et organes de service.
- Epreuve, vérifications et opérations de maintenance.
- Le poste de conduite, de secours, de sauvetage.

Les règles de sécurité :

- La sécurité du travail en hauteur.
- Les consignes en cas d'accident ou d'incendie.
- Mesure à prendre lors de la mise en œuvre d'une PEMP.
- Précaution à prendre pour éviter les chutes d'objets.

• **Pratique**

Mise en œuvre de la PEMP :

- Prise en charge de la nacelle en début de poste.
- La conduite, les règles de circulation.
- Mise en place et positionnement.
- Balisage, chef de manœuvre.
- Exercices divers avec la PEMP.
- Manœuvre à partir du poste de secours et de sauvetage.

Public concerné : Toute personne dont la fonction nécessite l'utilisation d'une PEMP.

Nombre de personnes : 8 personnes maximum.

Durée : 1 jour pour non débutant.
2 jours pour débutant.
40% Théorique / 60% Pratique.

Validation : Attestation de stage et carte d'autorisation de conduite.
Document de synthèse remis aux stagiaires.

Référence : PEMP

Recyclage autorisation de conduite des plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP / Nacelle)

Objectif : Maintenir et améliorer les connaissances théoriques et pratiques permettant aux conducteurs de Plate-forme Elévatrice Mobile de Personnes de mettre en œuvre la PEMP en toute sécurité.

Programme :

(Programme conforme à la R386 de la CNAMTS).

• **Théorie**

Rappel de la législation et la profession :

- Les instances et les organismes de préventions.
- Les conditions requises pour mettre en œuvre une PEMP
- Catégories et usages courants des PEMP.
- L'Autorisation de Conduite.

La technologie des PEMP :

- Dispositifs de sécurité et organes de service.
- Epreuve, vérifications et opérations de maintenance.
- Le poste de conduite, de secours, de sauvetage.

Les règles de sécurité :

- La sécurité du travail en hauteur.
- Les consignes en cas d'accident ou d'incendie.
- Mesure à prendre lors de la mise en œuvre d'une PEMP.
- Précaution à prendre pour éviter les chutes d'objets.

• **Pratique**

Rappel de la mise en œuvre de la PEMP :

- Prise en charge de la nacelle en début de poste.
- La conduite, les règles de circulation.
- Mise en place et positionnement.
- Balisage, chef de manœuvre.
- Exercices divers avec la PEMP.
- Manœuvre à partir du poste de secours et de sauvetage.

Public concerné : Toute personne ayant suivi la formation initiale.

Nombre de personnes : 8 personnes au maximum.

Durée : 1 jour.
50% Théorique / 50% Pratique.

Validation : Attestation de stage et carte d'autorisation de conduite.
Document de synthèse remis aux stagiaires.

Périodicité : Tous les 5 ans.

Référence : RPEMP

Autorisation de conduite des ponts roulants

Objectif : Acquérir les connaissances théoriques et pratiques permettant aux conducteurs de Ponts Roulants, Poutres Roulantes, Portiques ou Semi-Portiques d'utiliser dans des conditions optimales de sécurité leurs matériels.

Programme :

(Conforme à la R318 de la CNAMTS).

• **Théorie**

La législation et la profession :

- Les instances et les organismes de préventions.
- Les conditions requises pour mettre en œuvre un pont roulant, l'Autorisation de Conduite.
- Les responsabilités pénales de l'employeur, des préposés.

La technologie des Ponts Roulants :

- Commande en cabine, au sol par télécommande, au sol par boîte pendante à boutons.
- Les matériels de votre entreprise.
- Chemin de roulement, charpente du pont et du chariot, les mécanismes, matériel hydraulique, pneumatique, électrique.
- Câble, mouflet, crochet..

Les accessoires de levage :

- Les élingues, les palonniers, les accessoires mécaniques.

Les organes de sécurité :

- Indicateur et limiteur de charge, les fins de course, le limiteur d'inclinaison des câbles, le dispositif anti-collision.
- Précaution à prendre pour éviter les chutes d'objets.

La conduite en sécurité :

- Gestes et signaux sonores de commandement, l'élingage de la charge, manœuvres du sol, de la cabine.

• **Pratique**

Mise en œuvre des ponts roulants :

- Les vérifications de départ, les EPI.
- Contrôle des élingues, élingage de la charge.
- Levage, déplacements et déposes des charges.
- Manœuvre de précision, balancement des charges.

Public concerné : Toute personne dont la fonction nécessite l'utilisation ou l'entretien d'un pont roulant.

Nombre de personnes : 12 personnes au maximum.

Durée : 2 jours pour débutant.
1 jour pour non débutant.
50% Théorique / 50% Pratique.

Validation : Attestation de stage et carte d'autorisation de conduite.
Document de synthèse remis aux stagiaires.

Référence : PONTIER



Recyclage de l'autorisation de conduite des ponts roulants

Objectif : Maintenir et réactualiser les connaissances théoriques et pratiques permettant aux conducteurs de Ponts Roulants, Poutres Roulantes, Portiques ou Semi-Portiques d'utiliser dans des conditions optimales de sécurité leurs matériels.

Programme :

(Conforme à la R398 de la CNAMTS).

• **Théorie**

Rappel :

La législation et la profession.

La technologie des Ponts Roulants.

Les accessoires de levage.

Les organes de sécurité.

La conduite en sécurité.

Les nouveautés.

• **Pratique**

Mise en œuvre des ponts roulants :

- Les vérifications de départ, les EPI.
- Contrôle des élingues, élingage de la charge.
- Levage, déplacements et déposes des charges.
- Manœuvre de précision, balancement des charges.
- Les nouvelles techniques de manutention.

Public concerné : Toute personne dont la fonction nécessite l'utilisation ou l'entretien d'un pont roulant.

Nombre de personnes : 12 personnes au maximum.

Durée : 1 jour.
40% Théorique / 60% Pratique.

Validation : Attestation de stage et carte d'autorisation de conduite.
Document de synthèse remis aux stagiaires.

Périodicité : Tous les 5 ans.

Référence : RPONTIER



Guide de l'élingueur

Objectif : Acquérir les connaissances théoriques et pratiques permettant aux élingueurs d'effectuer dans des conditions optimales de sécurité des opérations de manutention.

Programme :

• **Théorie**

La législation et la profession :

- Les instances et les organismes de préventions.
- Les textes réglementaires, définition, réglementation.
- Les responsabilités pénales.

Les Elingues :

- Cordages en fibres et filaments.
- Câbles en fils d'acier, les chaînes.
- Les élingues plates.
- Vérifications périodiques.

Mise en œuvre des élingues :

- Coefficients d'utilisation.
- Les angles d'ouvertures.
- Evaluation de la charge.
- Méthode d'élingage (traditionnelle et particulière).
- Les accessoires de levage.
- Recommandations et mesures de sécurité.

Les manœuvres :

- Avant la manœuvre, le levage.
- Communication Pontier/Elingueur (les gestes de commandement normalisés).
- Le déplacement (vide ou en charge), la dépose.
- Après la manœuvre.

La conduite en sécurité :

- Gestes et signaux sonores de commandement, l'élingage de la charge, manœuvres du sol, de la cabine.

• **Pratique**

Mise en œuvre des élingues :

- Les vérifications de départ, les EPI.
- Contrôle des élingues, élingage de la charge.
- Levage, déplacements et déposes des charges.
- Manœuvre de précision, balancement des charges.

Public concerné : Elingueur

Nombre de personnes : 12 personnes maximum.

Durée : 1 jour. 60% Théorique / 40% Pratique.

Validation : Attestation de stage.
Document de synthèse remis aux stagiaires.

Référence : GUIDELING

Sécurité des intervenants sur la voie publique

Objectif : Acquérir les connaissances permettant de sensibiliser votre personnel aux risques liés à l'exercice de leurs activités sur la voie publique.

Programme :

• **Théorie**

Définition de la voie publique, type et classement :

- Les règles du code de la route.
- La signalisation routière.
- Le balisage des chantiers, de jour, de nuit.
- Les panneaux.
- La protection des chantiers.
- Dispositif pour assurer le cheminement et la sécurité des piétons.
- Dangers temporaires.
- Chantiers fixes, mobiles.
- Détournements de circulation.
- Dangers ou travaux sur trottoirs.

Les Equipements de protection individuels :

- Vêtements de visibilité Classe II.
- Gilet de visualisation Classe II.
- Sécurité du Travail.

Notions de responsabilités :

- La réglementation.
- Code du travail, définition, prévention.
- Les responsabilités pénales de l'entreprise, des salariés.
- Les accidents du travail, leurs coûts.

• **Pratique**

Etude et mise en place de signalisation de chantier sur le terrain.

Public concerné : Votre personnel, et les employés intérimaires.

Nombre de personnes : 12 personnes maximum.

Durée : 1 jour de formation.
80% Théorique / 20% Pratique.

Validation : Attestation de stage.
Document de synthèse remis aux stagiaires.

Référence : INITVOIRIE

Le travail en hauteur

Objectif : Acquérir les connaissances théoriques et pratiques permettant aux personnels travaillant en hauteur d'exécuter leurs missions en toute sécurité.

Programme :

• Théorie

Le travail en hauteur :

- Définition.
- Les chutes et leurs conséquences.
- Le Droit de Retrait.
- Les règles de sécurité.

Les Equipements de Protection Collectifs :

- Les plate-formes de travail.
- Les échafaudages, les échelles.
- Les gardes corps, les filets anti-chute.
- Les P E M P.

Les Equipements de Protection Individuels :

- Les vêtements de travail, les chaussures, les gants.
- Le casque, les lunettes.
- Le harnais, corde, longe, les connecteurs.
- Les points d'ancrage.
- Les visites annuelles obligatoires (arrêté du 19 mars 1993).
- La conformité et le maintien en état (art R.232, R.233.1.1).

Les signes d'alerte :

- Les risques de chute.
- Essoufflement, fatigue, douleur à la poitrine, vertige, malaise etc..
- Conduite à tenir.

• Pratique

Préparation du chantier :

- Vérifications et mise en œuvre des différents matériels.
- Ajustement et port des EPI.
- Les points d'ancrage.
- Les obstacles.
- Prévention des risques de chute de matériel.

Les exercices pratiques seront effectués en fonction du travail des stagiaires.

Public concerné : Toute personne dont la fonction nécessite le travail en hauteur.

Nombre de personnes : 12 personnes maximum.

Durée : 2 jours.

60% Théorique / 40% Pratique.

Validation : Attestation de stage et carte d'autorisation de conduite.

Document de synthèse remis aux stagiaires.

Référence : TRAVHAUT

